

## CONTRAT D'INSCRIPTION COURS DE FRANÇAIS POUR ENTREPRISE

**Entreprise mandataire et adresse du lieu des cours :**

.....  
.....

**Choix du cours :**  débutant     intermédiaire     avancé

**Horaire (matin ou soir) :**  08 :50-10 :30     18 :00-19 :40

*2 x 50 minutes par jour*

**Jours de la semaine à convenir (2 jours par semaine)**

**Nombre de participants :**

Nom : ..... Tél. : .....

Nom : ..... Tél. : .....

Nom : ..... Tél. : .....

Nom : ..... Tél. : .....

Nom : ..... Tél. : .....

Nom : ..... Tél. : .....

**Tarif pour 4 semaines (renouvelables)**

Dès 6 participants inscrits : CHF 300.- par participant

4-5 participants inscrits : CHF 360.- par participant

2-3 participants inscrits : CHF 400.- par participant

**L'entreprise mandataire et les participants s'engagent** à respecter les termes du présent contrat et du règlement ci-joint.

Signature du mandataire :

..... Date : .....

## RÈGLEMENT DES COURS POUR ENTREPRISE

### 1. PAIEMENT DES COURS

Les frais de cours doivent être réglés avant le début du cours et un justificatif de paiement doit être envoyé à l'école avant le 1<sup>er</sup> cours.

Si les cours s'étendent sur une longue période, l'école peut accepter, sur demande du participant, d'établir une facture fractionnée en plusieurs versements.

Aucun remboursement ne pourra être accordé une fois le contrat commencé.

Aucun report de la date de fin de contrat ne pourra être accepté.

### 2. ABSENCE ET ANNULATION

Il ne sera effectué aucun remboursement en cas d'absence à des cours.

Toute absence signalée moins de 24 heures avant le cours sera facturée.

*Toutefois :*

Seuls les cas de maladie grave du participant, avec incapacité dûment justifiée par un certificat médical, pourront donner lieu à un remboursement des cours non suivis, ou à un report.

Toute absence justifiée et validée par l'école donnera lieu à un seul report non renouvelable. La demande de report doit être adressée à l'école au plus tard 5 jours après l'émission du justificatif.

Le cours sera reporté à une date convenue entre l'école et le participant.

Un retard en cours de la part du participant ne peut donner droit à un prolongement du cours.

### 3. ATTESTATION DE COURS

Le participant est tenu de suivre les cours avec assiduité. C'est à cette condition qu'une attestation de cours lui sera délivrée, *sur demande*.

Septembre 2017